COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Greffe
022 366 25 62
greffe@levaud.ch
www.levaud.ch

Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 23 février 2026
SM/asr-10.03

Délégués municipaux: M. Sébastien Meylan
M. Beck Nicolas

Préavis municipal N° 40/2026

Credit de réalisation - aménagement de la crèche - Christinet II

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

À la suite de l'abandon du projet de pôle scolaire en 2025, incluant la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la crèche, le Service cantonal de l'accueil de jour de l'enfance (SCAJE) a indiqué ne plus pouvoir reconduire durablement les dérogations actuellement accordées pour l'exploitation de la crèche dans les bâtiments Christinet I et II.

Jusqu'à ce jour, la structure de la crèche a toujours été réfléchie de manière à permettre facilement une reconversion des locaux en appartement. Cette formule empêche ainsi la réalisation d'aménagement de fond pour l'utilisation spécifique des locaux selon les normes pour ce type d'exploitation.

Dans ce contexte, et afin de garantir la poursuite de l'accueil de la petite enfance dans des conditions conformes aux exigences en vigueur, la Municipalité estime nécessaire de procéder à un aménagement adapté et pérenne des locaux situés dans le bâtiment Christinet II.

Situation actuelle

Les exigences cantonales, entre lutte et pragmatisme

Même si le projet de Pôle enfance, présenté au conseil communal en septembre 2024 a été abrogé, nous restons sous le coup des exigences du domaines de l'accueil de la petite enfance porté par le canton. Pour rappel, les demandes de dérogations à certain aménagement par voie de courriel ne suffisent plus. La prolongation de notre droit d'exploiter pour l'année 2026 n'est qu'un « sursis », accordé par le SCAJE des suites de négociations en présentiel à Lausanne.
Même s'il est important de mener le combat politique pour réfréner les ardeurs des services cantonaux dans ce domaine, le principe de réalité nous appelle à agir dans l'intérêt des bénéficiaires, des employés et de la collectivité.

L'opportunité

Comme communiqué lors des derniers Conseil communaux, notre structure des logements protégés n'est plus viable dans le contexte actuel. De fait, il nous faut repenser le modèle d'accompagnement de nos seniors. A l'aube de cette refonte, conservant les buts initiaux du projet dans une approche ambulatoire, les appartements du 1er étage du bâtiment Christinet II sont vacants et offrent l'opportunité de pouvoir être valorisés dans le cadre du projet de réaménagement de la crèche, proposé au travers de ce préavis.

Viser la fin du « bricolage »

Depuis son ouverture en 2010, la crèche de Le Vaud a subi le développement agressif de la politique d'accueil de l'enfance sur l'arc lémanique, ainsi qu'une forte augmentation démographique régionale. Tant bien que mal, notre structure a tenté de s'adapter au mieux à la demande. Ceci dès sa genèse, les locaux choisis n'avaient pas été construits dans cette visée. De ce fait, peu adapté de base, ils ont toujours été aménagés avec en toile de fond la volonté d'un éventuel retour au but défini lors de la construction du bâtiment, l'accueil de nos seniors. Cette approche ne répond aujourd'hui plus à la réalité de terrain et des enjeux du domaine.
Au travers de ce préavis, nous vous proposons d'ancrer la crèche en ces lieux et de se donner les moyens de le faire avec cohérence. Non pas pour prioritairement répondre aux exigences cantonales, mais pour donner un meilleur environnement de travail aux employés et surtout un meilleur espace de vie pour les jeunes vaulis et bénéficiaires des communes voisines.

Des secousses nécessitant des fondations solides

Depuis 2021, nous avons traversé de nombreuses phases dans notre collaboration avec le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT). Alors que l'efficience économique de la structure vaulie a toujours été discutée, différents scénarios diamétralement opposés ont été envisagés. Aujourd'hui face aux secousses que traverse le secteur à l'échelle régionale, cantonale et fédérale, il nous semble intéressant de clairement définir l'envergure de notre structure et de la consolider.
La structure dans sa composition actuelle, jusqu'à 44 places, semble proposer le juste équilibre pour répondre aux besoins de notre commune et de notre contribution au réseau. De plus les aménagements présentés permettent aussi une optimisation du fonctionnement des équipes et par conséquent de la gestion financière de la structure.

Proposition

La volonté municipale est d'ancrer la crèche dans le bâtiment Christinet II au rez ainsi qu'au premier étage et de transformer ces locaux afin de correspondre aux exigences édictées par le SCAJE.
Ces travaux permettront non seulement de nous aligner aux réglementations de construction pour l'accueil de la petite enfance, mais également d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble du personnel de cet établissement.

- Réorganisation des espaces selon les exigences du SCAJE
- Mise en conformité des poignées de porte à 1,2 m de hauteur avec l'ajout de hublot
- Intégration des bureaux dans l'espace de la crèche et libération de l'espace des combles
- Création d'un accès direct au jardin pour les groupes du 1er étage
- Reprise des salles d'eau avec ajustage des hauteurs des appareils sanitaires pour une utilisation par des enfants
- Création d'un local poussettes pour les parents
- Rehaussement des garde-corps des balcons
- Sécurisation des fenêtres pour les locaux du 1er étage
- Ajout de points d'eau dans les salles de vie du 1er étage
- Création d'un WC pour les adultes au 1er étage
- Déplacement de la cuisine de production des repas pour les enfants
- Séparation de la salle de pause pour le personnel afin de l'isoler des autres locaux

Les travaux envisagés sont représentés sur les plans de mise à l'enquête qui sont joins à ce préavis.

Coûts

Le devis général, établi sur des devis détaillés, pour la réalisation de ces travaux d'aménagement se monte à 400'000,00 CHF TTC.

Ce montant comprend l'ensemble des travaux, les honoraires des différents ingénieurs (géomètre, ingénieur civil), de l'architecte ainsi que les taxes pour les procédures d'autorisation de construire.

Le devis général détaillé se trouve en pièce jointe à ce préavis.

Financement

Cette somme sera financée par le ménage communal.

Amortissement

L'amortissement se fera sur 30 ans (selon MCH2) sur le compte n° 53400.3300.00

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal d'accepter les décisions suivantes :

Vu	le préavis municipal n° 40/2026, crédit de réalisation - aménagement de la crèche - Christinet II,
Ouï	le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis.
Ouï	le rapport de la Commission ad'hoc chargée d'examiner ce préavis.
Considérant	que ce point a été porté à l'ordre du jour.
Accepte	le préavis municipal n° 40/2026, crédit de réalisation - aménagement de la crèche - Christinet II,
Accepte	de financer la somme de CHF 400'000,00.- par le ménage communal.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 23 février 2026, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

S. Pécoud — A. Stroot Ramadan

Annexes : Plans d'enquête
Devis général

DEVIS GENERAL +/- 10% TRAVAUX CRECHE DE LE VAUD

CFC	Travaux		Prix TTC
100	**Travaux préparatoires**	**16'000,00**	
111.1	Démolition & évacuation		6'000,00
114	Installation chantier & protection		10'000,00
200	**Bâtiment**	**335'000,00**	
211.1	Réserve échafaudages		1'000,00
211.6	Maçonnerie & béton		20'000,00
221	Menuiserie extérieure (fenêtre et porte-fenêtre)		8'000,00
226	Crépis, isolation & tablette		1'000,00
230	Électricité		30'000,00
240	Chauffage		2'000,00
241	Ventilation		1'000,00
250	Sanitaire		34'000,00
250.1	Électro-ménager		5'000,00
251	Extincteur		1'000,00
258	Modification cuisine		3'000,00
271	Plâtrerie & peinture		21'000,00
272	Serrurerie		26'000,00
273	Menuiserie intérieure (portes, armoires, ...)		105'000,00
273.1	Mobilier divers (tables, chaises, lits, ...)		15'000,00
273.2	Panneau phonique		10'000,00
276.1	Stores extérieurs		2'000,00
276.2	Parasol & pied		7'000,00
276.3	Moustiquaires		5'000,00
281.2	Parquet & lino		10'000,00
281.6	Carrelage		9'000,00
287	Nettoyage		4'000,00
289	Divers & imprévus		15'000,00
290	**Honoraires**	**19'000,00**	
291	Architecte, suivi de chantier		15'000,00
292	Ingénieur		2'000,00
296	Géomètre		2'000,00
400	**Aménagements extérieurs**	**23'000,00**	
421	Aménagements extérieurs		10'000,00
421.3	Barrière (treillis & portail)		10'000,00
421.5	Cabanon extérieur		3'000,00
500	**Frais secondaires**	**7'000,00**	
511	Autorisations / émoluments administratif		4'000,00
531	Assurance de chantier		3'000,00
TOTAL		400'000,00	

GROSJEAN & MIGNOT
ARCHITECTURE SA

CH. DE L'EGLISE 3 1188 ST-GEORGE
022 368 17 87 D.MIGNOT@BLUEWIN.CH
WWW.GM-A.CH

CHANGEMENT D'AFFECTATION ET TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT ECA 736

PROPRIÉTAIRE:
COMMUNE DE LE VAUD

722

PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE

A3-1

ENQUÊTE

CH. DES CURTILS 2
1261 LE VAUD
PARCELLE 41

ECHELLE	1/100
DATE	09/02/2026
MODIFICATION	

EXISTANT
A DEMOLIR
A CREER
PANNEAUX ACOUSTIQUES
PANNEAUX ACOUSTIQUES nouv.

L'ARCHITECTE

LE PROPRIETAIRE

MESURES À CONTRÔLER SUR PLACE

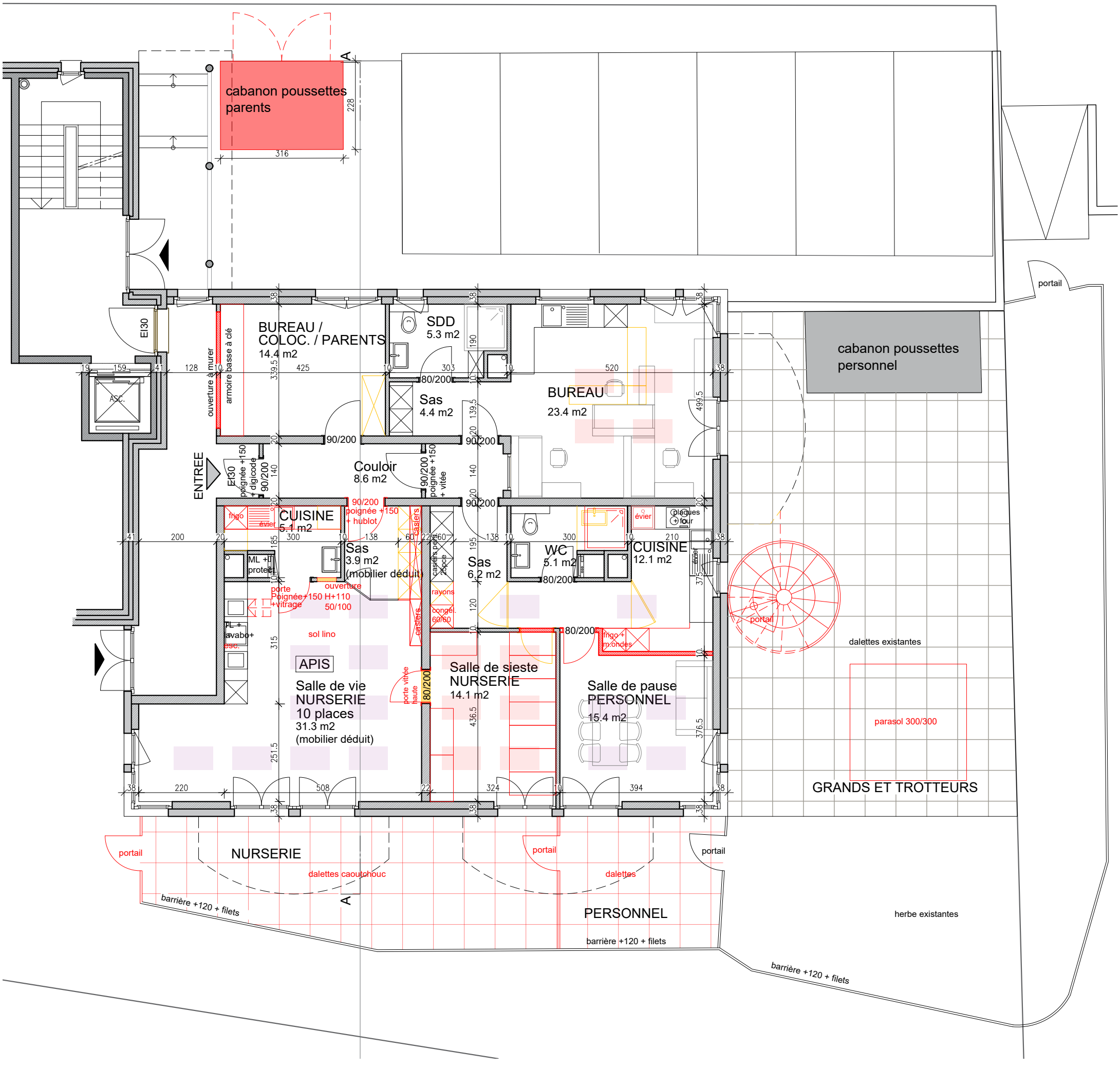

GROSJEAN & MIGNOT
ARCHITECTURE SA

CH. DE L'EGLISE 3 1188 ST-GEORGE
022 368 17 87 D.MIGNOT@BLUEWIN.CH
WWW.GM-A.CH

CHANGEMENT D'AFFECTATION ET TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT ECA 736

PROPRIÉTAIRE:
COMMUNE DE LE VAUD

722

PLAN ETAGE

A3-2

ENQUÊTE

CH. DES CURTILS 2
1261 LE VAUD
PARCELLE 41

ECHELLE	1/100
DATE	09/02/2026
MODIFICATION	

EXISTANT
A DEMOLIR
A CREER
PANNEAUX ACOUSTIQUES exist.
PANNEAUX ACOUSTIQUES nouv.
(S) Sécurités fenêtres ajoutées

L'ARCHITECTE

LE PROPRIETAIRE

MESURES À CONTRÔLER SUR PLACE

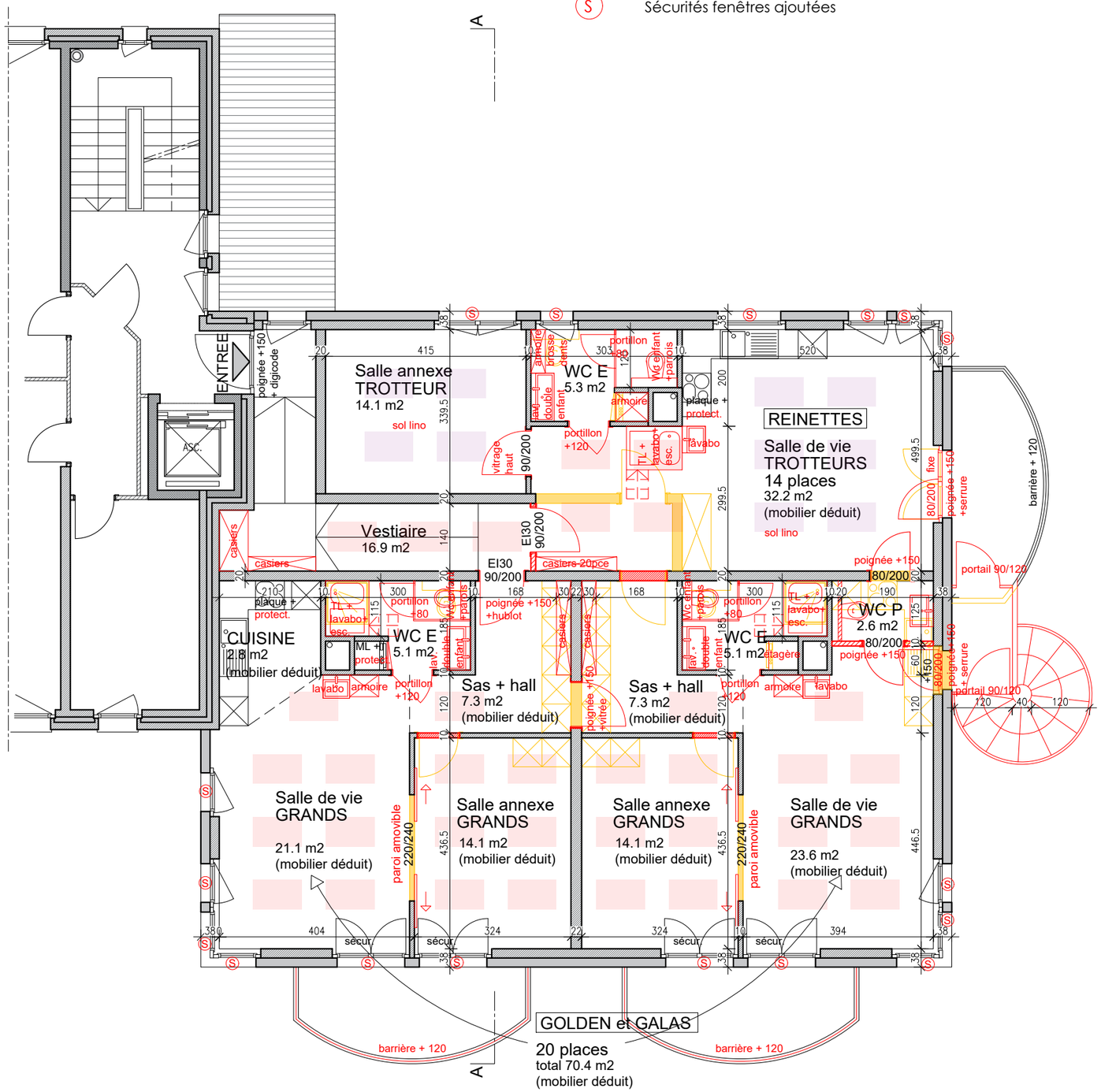

GROSJEAN & MIGNOT
ARCHITECTURE SA

CH. DE L'EGLISE 3 1188 ST-GEORGE
022 368 17 87 D.MIGNOT@BLUEWIN.CH
WWW.GM-A.CH

CHANGEMENT D'AFFECTATION ET TRANSFORMATIONS DU BÂTIMENT ECA 736

PROPRIÉTAIRE:
COMMUNE DE LE VAUD

722

COUPE

A4-1

ENQUÊTE

CH. DES CURTILS 2
1261 LE VAUD
PARCELLE 41

ECHELLE	1/100
DATE	09/02/2026
MODIFICATION	-

EXISTANT
A DEMOLIR
A CREER

L'ARCHITECTE

LE PROPRIETAIRE

MESURES À CONTRÔLER SUR PLACE

